

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1886

5 août 2013

SOMMAIRE

Adam Holdings S.à r.l.	90496	GCMF (Lux)	90494
Amorim Investments II S.A.	90527	Goedert-Helfent Immobilière S.A.	90483
Caspian Luxembourg Holdings S.à r.l.	90488	Golondrina Holding S.A.	90483
CEREP III Germany S.à r.l.	90491	Gondwana (Holdings) S.à r.l.	90482
CEREP II S. à r.l.	90526	H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l.	90482
Chapter 1 (Luxembourg) Sàrl	90491	H&F Nugent Lux Holdco S.à r.l.	90528
Chapter 1 (Luxembourg) Sàrl	90492	Hotspurs Investment Holdings S.à r.l.	90499
Cobelfret I S.A.	90490	Iago Investment S.à r.l.	90483
Counoise Fine Arts S.A.	90489	Initial Concept S.A.	90488
Crea Fil S.à r.l.	90489	Innobike S.A.	90483
Crosslink Investment Consulting S.A.	90489	Life Assets Trust S.A.	90492
Crossword Invest S.A.	90489	Mahe Invest s.à r.l.	90484
CV Luxco S.à r.l.	90482	Manziana S.A.	90487
Deloitte Touche Tohmatsu	90528	Mare S.A.	90484
De Sayer S.à r.l.	90490	Marine Participations SA	90484
DH Real Estate Luxembourg II S.à r.l.	90527	Masai S.A.	90484
Diapason Gestion S.A.	90488	MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l.	90487
DJB International S.A.	90524	Melrose Holdings S.A.	90485
Dobrobyt S.A.	90489	MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR	
Dobrobyt S.A.	90490		90485
DuPont Solutions (Luxembourg) S.à r.l.		Merscheid Properties s.à r.l.	90485
.....	90490	METROINVEST EUROPEAN ASSETS	
Equilibre et Performance S.à r.l.	90493	(Luxembourg) S.à r.l.	90485
Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.		MF Capital S.A.	90486
.....	90523	MFO Investimenti S.A.	90486
Europe Invest & Associés	90525	Mowe Lux	90484
Exopack Holdings S.à r.l.	90506	Offshore Drilling Holding SA	90485
Family Estate Services S.A.	90521	Origami Realty	90486
FAMSA Investment S.à r.l.	90513	Pétrusse ECP V & Cie S.C.A.	90486
Fares Finance S.A.	90497	Someval S.A.	90487
Five and Fifth	90528	Third Point Hellenic Recovery (Lux)	90494
Fondation Michel Papy Malungu-Nkiambi		Transair S.A. - SPF	90526
.....	90497	Xoom Venture Capital S.A.	90496
G4S Security Solutions S.à r.l.	90482		

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 10.728.921,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.309.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 14 juin 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 14 juin 2013, l'associé TK-RA Sechste Beteiligungs GmbH a transféré la totalité de ses parts, soit 25.610.508 parts sociales, détenues dans la Société à l'associé EL TEJAR Ltd, une société existante sous les lois des Bermudes, ayant son siège social au 22 Canon's Court - Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes et enregistrée auprès du Registre des Bermudes sous le numéro 40011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013080863/17.

(130099789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

G4S Security Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 19.541.

Les «pouvoirs signatures» au 27 Mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013081057/11.

(130100230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.800.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.032.

Les comptes annuels pour la période du 21 juin 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081058/11.

(130100286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Gondwana (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.585.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 03 mai 2013 que Monsieur Jean-Raymond Boule II né à Dallas le 15 avril 1992, demeurant le Sun Tower, 7 avenue Princesse Alice, MC-98000 Monaco a été nommé en qualité de nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Edmond Van De Kelft

Administrateur

Référence de publication: 2013081018/15.

(130100272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Goedert-Helfent Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013081048/11.

(130099997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Golondrina Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLONDRINA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081050/11.

(130100573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Iago Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.977.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Juin 2013.

Iago Investment S.à r.l.

Polixeni Kotoula / Jorge Perez Lozano

Gerant / Gerant

Référence de publication: 2013081079/13.

(130099682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Innobike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 122.824.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 21 mai 2013

L'Assemblée décide de remplacer au poste d'administrateur Madame Marylène GITZINGER par Monsieur David VAN DER AUWERA domicilié Benoit de Donderstraat 8 à B-9280 LEBBEKE avec effet au 30 avril 2013.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de nommer au poste d'administrateur-délégué Monsieur David VAN DER AUWERA domicilié Benoit de Donderstraat 8 à B-9280 LEBBEKE avec effet au 30 avril 2013. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

A dater du 30 avril 2013, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Angélique DUFAYS, Administrateur-délégué;
- Claudine PONCIN, Administrateur;
- David VAN DER AUWERA, Administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013081110/19.

(130100357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Mare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013081230/13.

(130100478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Mowe Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.939.

Les comptes annuels, pour la période du 14 août 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081227/11.

(130100212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Mahe Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 146.977.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clémency, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081228/10.

(130099993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Marine Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.632.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 JUIN 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013081232/10.

(130099659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Masai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 163.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081235/10.

(130099912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam Infrastructure (SCA) Sicar
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013081244/12.

(130099958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Melrose Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 61.504.

Dépôt rectificatif Déposé le 22/06/2011 Numéro dépôt L110096532

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081243/11.

(130100434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.848.801,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Michel Clinquart
Gérant B

Référence de publication: 2013081246/11.

(130099620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Merscheid Properties s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 28, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 118.528.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013081245/10.

(130099639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Offshore Drilling Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 177.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081277/10.

(130100471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

MFO Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.635.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 juin 2013 à 10h00, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Nommer en tant qu'administrateur:

- Madame Patricia OSIEKA, administratrice de sociétés, née le 4 juin 1965 à Saint-Avold, France et domiciliée professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Marc BODELET, administrateur de sociétés, né le 7 novembre 1965 à Ixelles, Belgique et domicilié professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

2. Le siège social est transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013081248/19.

(130100531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

MF Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 77.980.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MF CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2013081247/15.

(130100525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pétrusse ECP V & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081294/10.

(130100374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Origami Realty, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 152.780.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013081289/10.

(130100325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.745.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 avril 2013 que Madame Séverine Lambert, née à Virton (Belgique) le 20 septembre 1980, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Alessandro Maiocchi, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Pour MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013081241/17.

(130099777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Manziana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.285.

Extrait des résolutions adoptées en date du 23 mai 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société MANZIANA S.A.

- La démission de FIN-Contrôle S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

- TRUSTCONSULT Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.995, a été nommée Commissaire aux comptes de la Société MANZIANA S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANZIANA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013081229/19.

(130099540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Someval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.239.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 17 juin 2013 que:

1. Est nommé à la fonction d'administrateur de la société:

- Monsieur Raffaello Sartorio, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 21, Viale C. Cattaneo, CH-6906 Lugano, Suisse avec effet au 1^{er} janvier 2013;

en remplacement de Monsieur Gilbert Muller. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013081416/18.

(130099724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Caspian Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 163.360.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 19 juin 2013, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Monsieur Christophe Gaul, né le 3 Avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

2. Madame Constance Collette, née le 21 Juin 1976 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013080809/21.

(130100029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Initial Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.183.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société initial concept S.A. du 19 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 19 juin 2013 que:

«Première décision

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs des Messieurs Jérôme BACH, Jean-Philippe FRANÇOIS et Pascal ROBINET avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

Deuxième décision

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la société Noetrib Administration S.A.

Troisième décision

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable S.A. - FIFEC S.A. ayant son siège social au 4-6, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.340 avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013081109/24.

(130099548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Diapason Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.892.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081761/9.

(130101026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Crosslink Investment Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.765.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme CROSSLINK INVESTMENT CONSULTING S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B56.765, en vertu de laquelle la société CROSSLINK INVESTMENT CONSULTING S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été résiliée avec effet au 12 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20 juin 2013.

Pour AXIOME AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013081752/15.

(130100608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Crossword Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013081753/10.

(130100628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Crea Fil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 137.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081751/10.

(130100732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Counoise Fine Arts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.739.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081750/10.

(130101222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Dobrobyt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.569.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081763/9.

(130101100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

DuPont Solutions (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Contern,
R.C.S. Luxembourg B 121.195.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081770/9.

(130101072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

De Sayter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 150.222.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2013 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2013081759/17.

(130100894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Dobrobyt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 156.569.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 19 juin 2013

L'associé unique a décidé de renouveler le mandat de la société LG Management S.à r.l. en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081762/12.

(130101099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Cobelfret I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 68.422.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2013

Monsieur Michel Jadot est renommé administrateur.

Messieurs Vivek Pathak, Capitaine au long cours, demeurant 3, rue de Bruxelles L-8223

Mamer et Paul Traen, Licencié en droit, demeurant 4, avenue Joseph Sax L-2515 Luxembourg, sont nommés administrateurs.

Madame Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Michel Jadot / Paul Traen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013081738/16.

(130101227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

CEREP III Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.289.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renzonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081727/30.

(130101444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Chapter 1 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 42, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 45.184.

—
Cession

La soussignée, Madame Pauline PROBYN-BELL, libraire, demeurant à L-9841 3, Am Duerf Wahlhausen, Luxembourg associée de la société à responsabilité limitée CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l, ci-après dénommé «la cédante» cède et transporte par les présentes à:

Madame Caroline Mühlfnz, demeurant à L-5341 Moutfort, 5 Cité Ledenbieng.

ci-après dénommée «la cessionnaire», qui accepte,

25 (vingt-cinq) parts sociales avec jouissance à partir de ce jour, de la société à responsabilité limitée CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., R.C.S. B 45.184, ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 42, rue Astrid, constituée suivant acte reçu le 31 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 561 de 1993.

La cession est faite au prix global de 45,000 €. La cédante et la cessionnaire déclarent que par cette cession les comptes existants entre elles dans l'affaire susmentionnée sont liquidés.

Fait en exemplaires, le 20/2/2013.

Signatures

La cédante / La cessionnaire

La soussignée Madame Christine Maud Wilson, gérante de librairie, demeurant à L-5460 Trintange, 4A, rue Principale, agissant en tant que gérante de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 42, rue Astrid, au capital social de EUR 12.400.-) représenté par 100 parts sociales, dûment autorisée à engager la société à responsabilité limitée CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., vis-à-vis des tiers par sa seule signature, déclare accepter, au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., la cession de 25 parts sociales de CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., de la part de Madame Pauline PROBYN-BELL, en faveur de Madame Caroline Mühlfnz.

La soussigné considère la présente cession comme dûment signifiée à la société CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commercial est telle que modifiée.

A Luxembourg, le 20/2/2013.
CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Christine Wilson
Gérante

Référence de publication: 2013080657/36.

(130099422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Life Assets Trust S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 144.287.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société Life Assets Trust S.A. (la «Société»), daté du 22 mai 2013, ce qui suit:

- Alesandro SICHERI a été renommé aux fonctions d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2016;
- Ernst & Young S.A. a été renommée aux fonctions de réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2016.

Le conseil d'administration de la Société est donc composé, de:

- Monsieur Brandon WRIGHT, jusqu'au 7 mars 2017;
- Monsieur Matthieu MINNAERT, jusqu'au 23 août 2017; et
- Monsieur Alesandro SICHERI, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013080665/22.

(130099562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Chapter 1 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 42, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 45.184.

Cession

La soussignée, Madame Christine Maud Wilson, gérante de librairie, demeurant à L-5460 Trintange, 4A, rue Principale, associée de la société à responsabilité limitée CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., ci-après dénommé la cédante» cède et transporte par les présentes à:

Madame Caroline Mühlfnzl, demeurant à L-5341 Moutfort, 5 Cité Ledenbiërg.

ci-après dénommée «la cessionnaire», qui accepte,

45 (quarante-cinq) parts sociales avec jouissance à partir de ce jour, de la société à responsabilité limitée CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., R.C.S. B 45.184, ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 42, rue Astrid, constituée suivant acte reçu le 31 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 561 de 1993.

La cession est faite au prix global, €45.000. La cédante et la cessionnaire déclarent que par cette cession les comptes existants entre elles dans l'affaire susmentionnée sont liquidés.

Fait en exemplaires, le 20/2/2013.

Signatures

La cédante / La cessionnaire

La soussignée Madame Christine Maud Wilson, gérante de librairie, demeurant à L-5460 Trintange, 4A, rue Principale, agissant en tant que gérante de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 42, rue Astrid, au capital social de EUR 12.400.-, représenté par 100 parts sociales, dûment autorisée à engager la société à responsabilité limitée CHAPTER 1 (LUXEM-

BOURG) S.à r.l., vis-à-vis des tiers par sa seule signature, déclare accepter, au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., la cession de 45 parts sociales de CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., de la part de Madame Christine Maud Wilson, en faveur de Madame Caroline Mühlfenzl.

La soussignée considère la présente cession comme dûment signifiée à la société CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

A Luxembourg, le 20/2/2013.

CHAPTER 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Christiane Wilson

Gérante

Référence de publication: 2013080659/36.

(130099422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Equilibre et Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 93.779.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE TREIZE JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A comparu:

Monsieur Roger GREDEN, dirigeant de sociétés, né à Arlon le 28 octobre 1953, demeurant 4A, rue de l'Ouest, à L-2273 Luxembourg,

ici représenté par Madame Estelle BAUDOUIN, employée, demeurant professionnellement au 18, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

ci-après dénommé «l'associé unique».

- Le comparant, représenté comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société de droit luxembourgeois dénommée EQUILIBRE ET PERFORMANCE S.à r.l (la «Société») ayant son siège social au 18, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.779 a été constitué suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 701 du 03 juillet 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrit par l'associé unique et entièrement libéré.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte.

- Que l'associé unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, par EP International SA, ayant son siège au 20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 130.232, désigné "commissaire à la liquidation";

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société, au 18, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg.
- Que Monsieur Roger GREDEN est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée.
- Que le registre des associés sera annulé en présence du notaire instrumentaire.
- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Les coûts, dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à EUR 1.000 (mille euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la comparante, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BAUDOUIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 juin 2013. Relation: RED/2013/953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013080950/65.

(130100010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Third Point Hellenic Recovery (Lux), Société à responsabilité limitée, (anc. GCMF (Lux)).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.945.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of May,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GCMF (Lux), a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 26,014, having its registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 175.945 (the "Company").

There appeared:

Third Point Hellenic Recovery Fund, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 26,014 shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's name to "Third Point Hellenic Recovery (Lux)";
2. Subsequent amendment to article 2 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from "GCMF (Lux)" to "Third Point Hellenic Recovery (Lux)".

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 2. Name.** The Company's name is "Third Point Hellenic Recovery (Lux)".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment to its articles of association, have been estimated at about EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'année deux mille treize le vingt-quatrième jour de mai,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GCMF (Lux), une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 26,014 USD, ayant son siège social au J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 175.945 (la «Société»).

A comparu:

Third Point Hellenic Recovery Fund, L.P, une exempted limited partnership constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, South Church Street, George Town, KY1-1104 Grand Caïman, les Iles Caïmans (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 26.014 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société en «Third Point Hellenic Recovery (Lux)»;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société de GCMF (Lux) en «Third Point Hellenic Recovery (Lux)».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «Third Point Hellenic Recovery (Lux)» Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la modification de ses statuts est évalué à environ 900,-EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2013. Relation GRE/2013/2210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081033/91.

(130100161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Xoom Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.823.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société Xoom Venture Capital S.A. (la «Société»), daté du 6 mai 2013, ce qui suit:

- André TRIOLET a été renommé aux fonctions d'administrateur de la Société à compter de l'assemblée générale annuelle du 24 février 2012 approuvant les comptes annuels pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2011 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2015;

- Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., AMG G.m.b.H a été renommée aux fonctions de réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration de la Société est donc composé, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2015, de:

- Monsieur Terrence Curtis ELIK,
- Monsieur Gunnar HELGASON; et
- Monsieur André TRIOLET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013080669/24.

(130099558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Adam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.538.

En date du 5 juin 2013, les associés de la Société en pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Kathryn O'SULLIVAN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 mai 2013.

- de nommer Monsieur Duncan SMITH, né le 21 November 1963 à Lewes, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Arnold SPRUIT, gérant B
- Monsieur Iain MACLEOD, gérant A
- Monsieur Duncan SMITH, gérant A
- Monsieur Robert KIMMELS, gérant B
- Monsieur David SCHEURL, gérant A et président
- Monsieur Terry HUGHES, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juin 2013.

Adam Holdings Sàr.l.

Malcolm Wilson

Administrateur

Référence de publication: 2013080678/26.

(130099580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Fares Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.021.760,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.229.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 24 décembre 2012 que les gérants de la Société sont les suivants:

- M. Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de classe A, avec effet au 24 décembre 2012;

- M. Eric Vanderkerken, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de classe A, avec effet au 24 décembre 2012;

- M. Jacques Pancera, né le 1^{er} octobre 1947 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 37, rue La Pérouse, F-75116 Paris, France, gérant de classe B, avec effet au 24 décembre 2012; et

- M. Mohammed Al Amoudi, né le 20 avril 1951 à Jeddah, Arabie Saoudite, ayant son adresse professionnelle à Middle East Elysée Center, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, gérant de classe B, avec effet au 24 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013080990/25.

(130099805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Fondation PAMAL, Fondation Michel Papy Malungu-Nkiambi, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 2, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg F 9.590.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. MALUNGU NKIAMBI Michel Papy, Jardinier, domicilié à Schwebsange, de nationalité Luxembourgeoise
2. LUFUANKENDA NSIMBA Joseph, Enseignant, domicilié à Kimpese, de nationalité Congolaise, représenté par MALUNGU NKIAMBI Michel Papy
3. NZOLANI KUYADILUA Lauriane, Aide-Soignante, domiciliée à Kimpese, de nationalité Congolaise, représentée par MALUNGU NKIAMBI Michel Papy
4. MFUTU MBOYO Josué, Commerçant, domicilié à Kimpese, de nationalité Congolaise, représenté par MALUNGU NKIAMBI Michel Papy
5. MAYISENGELE LUSAWOVANA Henriette, Juriste, domiciliée à Kimpese, de nationalité Congolaise, représentée par MALUNGU NKIAMBI Michel Papy
6. LUYINDULA NKIAMBI Jean, Enseignant, domicilié à Kimpese, de nationalité Congolaise, représenté par MALUNGU NKIAMBI Michel Papy
7. KAPITA VETUKALA Simon Jean-Pierre, Chef de projets, domicilié à Kimpese, de nationalité Congolaise, représenté par MALUNGU NKIAMBI Michel Papy

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de FONDATION MICHEL PAPY MALUNGU-NKIAMBI en sigle «Fondation PAMAL» A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet:

La pratique de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage ainsi que les activités connexes à savoir:

- La transformation des produits de l'agriculture
- De la pêche et de l'élevage
- Le recyclage régulier des membres par de petites formations ainsi que la vulgarisation de nouvelles méthodes et techniques apprises.

L'aide aux enfants défavorisés, malades, orphelins et aux enfants abandonnés.

Art. 3. L'association a son siège social à L-5447 Schwebsange, 2, rue du Port. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 6 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du V.

Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature du Président engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Schwebsange, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013081002/103.

(130098492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Hotspurs Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.021.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Hotspurs Capital LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, USA (the Sole Shareholder),

hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Hotspurs Investment Holdings S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares each in registered form, each with a nominal value of USD 1 (one United States dollar), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

6.2. Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.4. A shareholder register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. The manager(s) need not be a shareholder.

7.2. The managers may be dismissed by the sole shareholder at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

Art. 13. Form. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be the shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder of the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 20,000 shares of the Company having a nominal value of USD 1 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of USD 20,000 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

(a) the Sole Shareholder sets the number of managers (gerants) at 1 (one) manager;

(b) the Sole Shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time Mr. Jakub Jasica, employee, born on 25 April 1979, in Katowice, Poland, whose professional address is at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

(c) the Sole Shareholder establishes the registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxy-

holder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de mai,
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Hotspurs Capital LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'État de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160, Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici représentée par Audrey Cubizolles, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hotspurs Investment Holdings S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant son associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

6.2. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique, lequel fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'associé unique n'importe quand (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Décisions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique;
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 20.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de USD 20.000 (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

(a) L'Associé Unique fixe le nombre de gérants à 1 (un);

(b) L'Associé Unique nomme en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée M. Jakub Jasica, employé, né le 25 avril 1979, à Katowice, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg;

(c) L'Associé Unique établit le siège social de la société au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: EAC/2013/6397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013080338/365.

(130099450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Exopack Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.003.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of May,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167051,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 29, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and

any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Exopack Holdings S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders (as defined below), as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed by SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, and fully paid up in their total nominal value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), by contribution in kind in the same amount consisting in the contribution of a receivable held by SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a signed ledger accounts balance dated May 29, 2013 of SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed;
- a contribution declaration of SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed.

Effective implementation of the contribution

SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the Receivable, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the assets to be contributed or part of them be transferred to it;
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of the Receivable is effective today without qualifications;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the transfer and contribution and consider them effective anywhere and towards any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Mike Alger, company director, born on February 7, 1957 in Indiana, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Jack Knott, company director, born on May 31, 1954 in Illinois, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Anita Lyse, company manager, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions établie et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167051,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Exopack Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée et intégralement libérées à leur valeur nominale totale de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), par apport en nature d'un même montant consistant en l'apport d'une créance détenue par SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée (la Créance), laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- une balance générale signée en date du 29 mai 2013 de SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée;
- une déclaration d'apport de SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée.

Réalisation effective de l'apport

SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est propriétaire sans restriction de la Créance, celle-ci étant librement transmissible et n'étant pas sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que la Créance ou une partie de celle-ci lui soit transférée;

- la Créance est libre de tout gage, garantie ou usufruit;

- l'apport de la Créance est réalisé ce jour sans réserves;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les juridictions de situation de la Créance aux fins d'effectuer le transfert et la contribution et de le rendre effectif partout et envers tous tiers.

90513

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Mike Alger, administrateur de société, né le 7 février 1957 en Indiana, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique;
- M. Jack Knott, administrateur de société, né le 31 mai 1954 en Illinois, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme. Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme. Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme. Anita Lyse, administrateur de société, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2013. Relation: EAC/2013/7303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013080239/381.

(130098950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

FAMSA Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.544.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before us Maître Paul Bettingen, civil law notary, residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1) FAMSA Foundation, a mixed foundation existing under the laws of the Republic of Panama, with address at c/o Icaza, González-Ruiz & Alemán, Aquilino de la Guardia Street No. 8, IGRA Building, Panama, registered with the Registro publico of Panama under number 47147,

being the holder of one hundred and fifty-one (151) ordinary shares, fifty (50) class D preferred shares, fifty (50) class E preferred shares, fifty (50) class F preferred shares, fifty (50) class G preferred shares, fifty (50) class H preferred shares and fifty (50) class I preferred shares,

here represented by Maître Katia Gauzès, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 4 June 2013, in Singapore,

2) FAMSA Investment S.à r.l., as described below,

being the temporary holder of fifty (50) class C preferred shares,

here represented by Maître Katia Gauzès, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 4 June 2013, in Singapore,

the said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the shareholders of FAMSA Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 111.544, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 25 October 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 February 2006, number 278. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 19 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 July 2012, number 1846 (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250) in order to bring the current amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) down to eleven thousand two hundred seventy-five euro (EUR 11,275) through the cancellation of fifty (50) class C preferred shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, which are held by the Company;

2) Subsequent increase of the share capital by an amount of one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250) in order to bring it from eleven thousand two hundred seventy-five euro (EUR 11,275) up to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) through the issuance of fifty (50) new ordinary shares paid up by conversion of a part of the share premium into share capital;

3) Subsequent amendment to articles 5 and 6 of the articles of association of the Company;

4) Amendment of article 2 of the articles of association of the Company to remove the reference to the abrogated law of 1929 on Holding Companies, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.";

5) Amendment of article 7 of the articles of association of the Company;

6) Amendment of article 15 of the articles of association of the Company; and

7) Miscellaneous.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders unanimously decides to reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250) in order to bring the current amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) down to eleven thousand two hundred seventy-five euro (EUR 11,275) through the cancellation of fifty (50) class C preferred shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, which are currently held by the Company following the redemption by the Company on 4 June 2013 of fifty (50) class C preferred shares held in the Company by FAMSA Foundation, aforementioned.

Second resolution

The sole member decides to increase the share capital by an amount of one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250) in order to raise it from eleven thousand two hundred seventy-five euro (EUR 11,275) up to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) through the issuance of fifty (50) new ordinary shares paid up by partial conversion of the share premium shown in the accounts dated 31 May 2013 into share capital for a total amount of one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250) entirely allocated to the share capital.

Subscription - Payment

FAMSA Foundation, aforementioned, declares to subscribe for fifty (50) new ordinary shares, fully paid-up by conversion of a part of the share premium shown in the accounts dated 31 May 2013, into share capital for a total amount of one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250) entirely allocated to the share capital.

Proof of the existence of adequate share premium reserves of the company available for integration into the corporate subscribed capital has been given to the acting notary by a balance sheet of the Company as per 31 December 2012, and by unaudited interim accounts as at 31 May 2013 of the Company.

The sole member resolves to accept such subscription and to allocate the fifty (50) new ordinary shares according to the above mentioned subscription.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole member resolves to amend articles 5 and 6 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525) represented by two hundred and one (201) ordinary shares, fifty (50) class D preferred shares, fifty (50) class E preferred shares, fifty (50) class F preferred shares, fifty (50) class G preferred shares, fifty (50) class H preferred shares, and fifty (50) class I preferred shares, all with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 6.

6.1 The share capital of the Company may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire classes of shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this article 6, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

- "Available Amount": means the total amount of realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association, determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);
- "Cancellation Value Per Share": means (i) the nominal value per share to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided by the number of shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled;
- "Class D Interim 2013 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class D preferred shares;
- "Class E Interim 2014 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class E preferred shares;
- "Class F Interim 2015 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class F preferred shares;
- "Class G Interim 2016 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class G preferred shares;
- "Class H Interim 2017 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class H preferred shares;
- "Class I Interim 2018 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class I preferred shares;
- "Class Period": means each of the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, and the Class I Period (as defined below);
- "Interim Accounts": means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and,
- "Interim Account Date": means the date no earlier than thirty (30) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of shares.

6.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled (save as provided for in article 6.6).

6.3 Each class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of association.

6.3.1 The period for class D preferred shares is the period starting on 1st June 2013 and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

6.3.2 The period for class E preferred shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2014 Interim Accounts (the "Class E Period");

6.3.3 The period for class F preferred shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2015 Interim Accounts (the "Class F Period");

6.3.4 The period for class G preferred shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2016 Interim Accounts (the "Class G Period");

6.3.5 The period for class H preferred shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2017 Interim Accounts (the "Class H Period"); and,

6.3.6 The period for class I preferred shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2018 Interim Accounts (the "Class I Period").

6.4 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

6.5 In the event a class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the classes of shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 6.3.1 to 6.3.6 shall come in the order of Class D to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.6 Unless otherwise decided by the sole member or, as the case may be, by the members, the holders of a class of shares shall receive the Cancellation Value Per Share in the case of a redemption and cancellation of such class of shares. In the event the sole member or, as the case may be, the members decide to redeem and cancel a class of shares for a repurchase price per share lower than the Cancellation Value Per Share (the "Adjusted Cancellation Value Per Share"), then the amount resulting from the difference between such Adjusted Cancellation Value Per Share and the Cancellation Value Per Share shall be deemed to be attributed to the next class of shares.

6.7 The ordinary shares shall be entitled to receive one hundred percent (100%) of the distributable amounts which have not been allocated to the preferred classes of shares."

Fourth resolution

The sole member resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, to remove the reference to the abrogated law of 1929 on Holding Companies, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Fifth resolution

The sole member resolves to amend article 7 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 7. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding. The partner(s) has the right to issue different classes of shares.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company."

Sixth resolution

The sole member resolves to amend article 15 of the articles of association of the Company to replace the reference to the abrogated article 215 of the law of 1989 by article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on accounting and annual accounts of undertakings, as amended, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Supervision of the Company.** If the partners number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the Institut des réviseurs d'entreprises.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de juin.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

1) FAMSA Foundation, une fondation mixte existant sous les lois de la République de Panama, ayant son adresse à c/ o Icaza, González-Ruiz & Alemán, Aquilino de la Guardia Street No. 8, IGRA Building, Panama, enregistrée auprès du Registro publico de Panama sous le numéro 47147,

détentrice de cent cinquante et une (151) parts sociales ordinaires, cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie D, cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie E, cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie F, cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie G, cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie H, cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie I,

représentée par Maître Katia Gauzès, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juin 2013, à Singapour,

2) FAMSA Investment S.à r.l., telle que décrite ci-dessous,

détentrice temporaire de cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie C,

représentée par Maître Katia Gauzès, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juin 2013, à Singapour,

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont l'ensemble des associés de FAMSA Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 111.544, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 février 2006, numéro 278. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, le 19 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 juillet 2012, numéro 1846 (ci-après la «Société»).

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) afin de porter le montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) à onze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 11.275) par l'annulation de cinquante (50) parts sociales préférentielles de catégorie C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, lesquelles sont détenues par la Société;

2) Augmentation subséquente du capital social d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) afin de le porter de onze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 11.275) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par l'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires libérées par la conversion d'une partie de la prime d'émission en capital social;

3) Modification subséquente des articles 5 et 6 des statuts de la Société;

4) Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de supprimer la référence à la loi de 1929 sur les Sociétés Holding, abrogée, lequel sera désormais établi comme suit:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.»;

5) Modification de l'article 7 des statuts de la Société;

6) Modification de l'article 15 des statuts de la Société; et

7) Divers.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de réduire le capital social d'un montant mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) afin de porter le montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) à onze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 11.275) par l'annulation de cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, lesquelles sont actuellement détenues par la Société suite au rachat par la Société, le 4 juin 2013, de cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie C, précédemment détenues par FAMSA Foundation, susmentionnée.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) afin de le porter de onze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 11.275) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par l'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires payées par la conversion partielle de la prime d'émission mentionné dans les comptes du 31 mai 2013 en capital social pour un montant total de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) entièrement affecté au capital social.

Souscription - Paiement

FAMSA Foundation, susmentionnée, déclare souscrire cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires, payées par la conversion partielle de la prime d'émission mentionné dans les comptes du 31 mai 2013 en capital social pour un montant total de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) entièrement affecté au capital social.

La preuve de l'existence de réserves de prime d'émission suffisantes de la société susceptibles d'être intégrées au capital social a été rapportée au notaire instrumentaire par un bilan au 31 décembre 2012 ainsi que par une situation intermédiaire au 31 mai 2013.

L'associé unique décide d'accepter ladite souscription et d'allouer les cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires conformément à la souscription, susmentionnée.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier les articles 5 et 6 des statuts de la Société, lesquels seront désormais établis comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) représenté par deux cent une (201) parts sociales ordinaires, cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie D, cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie E, cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie F, cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie G, cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie H, et cinquante (50) parts sociales privilégiées de catégorie I, ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 6.

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, incluant l'annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ladite catégorie. Pour les besoins de l'article 6, les termes suivants devront avoir la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

- «Somme Disponible»: signifie la somme totale des profits réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, augmentée des profits et réserves distribuables reportés, mais diminuée des pertes reportées et des montants devant être allouées à une réserve par la loi ou par ces statuts, déterminée sur la base des Comptes Intermédiaires en rapport avec ladite Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas);

- «La Valeur d'Annulation par Part Sociale»: signifie (i) la valeur nominale par part sociale à annuler plus (ii) la Somme Disponible divisée par le nombre de parts sociales émises dans ladite catégorie, qui sera rachetée ou annulée;

- «Les Comptes Intermédiaires 2013 relatifs à la Catégorie D»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la catégorie D de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires 2014 relatifs à la Catégorie E»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la catégorie E de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires 2015 relatifs à la Catégorie F»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la catégorie F de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires 2016 relatifs à la Catégorie G»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la catégorie G de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires 2017 relatifs à la Catégorie H»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la catégorie H de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires 2018 relatifs à la Catégorie I»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la catégorie I de parts sociales privilégiées;

- «Période de Catégorie»: signifie chacune des Périodes de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, et Période de Catégorie I (telles que définies ci-dessous);

- «Comptes Intermédiaires»: signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires concernés; et,

- «Date des Comptes Intermédiaires»: signifie la date qui ne doit pas être antérieure à trente (30) jours avant la date de rachat et d'annulation de ladite catégorie de parts sociales.

6.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat ou l'annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales, les détenteurs de parts sociales de la catégorie de parts sociales rachetée ou annulée doivent recevoir de la Société une somme égale à la Valeur d'Annulation par Part Sociale détenues par eux et annulées pour chaque part sociale de ladite catégorie (sauf dans le cadre de l'exception prévue à l'article 6.6).

6.3 Chaque catégorie de parts sociales donne le droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans ladite catégorie, dans le cas d'un rachat de ladite catégorie, à la Somme Disponible pour la Période de Catégorie à laquelle la catégorie est liée d'après ces statuts.

6.3.1 La période pour la catégorie de parts sociales privilégiées D est la période commençant le jour après la Période de Catégorie C et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2013 relatifs à la Catégorie D (la «Période de la Catégorie D»);

6.3.2 La période pour la catégorie de parts sociales privilégiées E est la période commençant le jour après la Période de Catégorie D et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2014 relatifs à la Catégorie E (la «Période de la Catégorie E»);

6.3.3 La période pour la catégorie de parts sociales privilégiées F est la période commençant le jour après la Période de Catégorie E et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2015 relatifs à la Catégorie F (la «Période de la Catégorie F»);

6.3.4 La période pour la catégorie de parts sociales privilégiées G est la période commençant le jour après la Période de Catégorie F et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2016 relatifs à la Catégorie G (la «Période de la Catégorie G»);

6.3.5 La période pour la catégorie de parts sociales privilégiées H est la période commençant le jour après la Période de Catégorie G et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2017 relatifs à la Catégorie H (la «Période de la Catégorie H»); et,

6.3.6 La période pour la catégorie de parts sociales privilégiées I est la période commençant le jour après la Période de Catégorie H et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2018 relatifs à la Catégorie I (la «Période de la Catégorie I»).

6.4 Afin d'éviter toute confusion, s'il n'y a pas eu de Date des Comptes Intermédiaires pour une certaine catégorie, la Période de Catégorie de cette catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après le début de la Période de Catégorie.

6.5 Dans le cas où une catégorie de parts sociales n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie, les détenteurs de cette catégorie auront le droit, dans le cas d'un rachat et annulation de cette catégorie, à la Somme

Disponible pour la nouvelle période (le «Nouvelle Période»), qui commencera après la dernière Période de Catégorie (ou selon le cas, la période précédant immédiatement la Nouvelle Période d'une autre catégorie) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette catégorie de parts sociales, à condition qu'il n'y a pas de Date des Comptes Intermédiaires pour cette catégorie, la Période de la Catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première année et après le début de la Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera après la Période de la Classe I et les catégories de parts sociales non rachetées et non annulées dans leur période, telle que définie dans l'article 6.3.1 à 6.3.6 et dans l'ordre de la Catégorie D à la Catégorie I (à la condition que non rachetée et non annulée).

6.6 A moins qu'il en soit décidé autrement par l'associé unique, ou selon le cas, les associés, une catégorie de parts sociales recevra la Valeur d'Annulation par Parts Sociales dans le cas du rachat et de l'annulation de cette catégorie. Dans le cas où l'associé unique, ou selon le cas, les associés décident de racheter et annuler une catégorie de parts sociales pour un prix de rachat qui est inférieur à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (la «Valeur d'Annulation Ajustée par Parts Sociales»), le montant résultant de la différence entre une telle Valeur d'Annulation par Parts Sociales et la Valeur d'Annulation par Parts Sociale sera attribuée à la catégorie suivante de parts sociales.

6.7 Les parts sociales ordinaires donnent droit à cent pourcent (100%) des sommes distribuables qui n'ont pas été allouées aux catégories de parts sociale privilégiées et rachetables.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de supprimer la référence à la loi de 1929 sur les Sociétés Holding, abrogée, lequel sera désormais établi comme suit:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société, lequel sera désormais établi comme suit:

« **Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société afin de remplacer la référence à l'article 215 de la loi de 1989, abrogé, par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, afin qu'il soit désormais établi comme suit:

« **Art. 14. Surveillance de la Société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, frais et charges de toute nature qui seront supportées par la Société en conséquence de présent acte sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes susmentionnées, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une version en Français; sur requête des mêmes parties et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Katia Gauzès, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 juin 2013. LAC/2013/26777. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080266/435.

(130099116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Family Estate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.032.

—
L'an deux mil treize, le trente mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FAMILY ESTATE SERVICES S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 novembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 64 du 22 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1345 du 3 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DECKER, employé, demeurant à Gosseldange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Paola PAGLIASSO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.

3. Nomination de Me Simone RETTER, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et de nommer comme liquidateur, Me Simone RETTER, avocat, née à Bettembourg le 13 juin 1961, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X septembre.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DECKER, C. NOEL, P. PAGLIASSO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2013. Relation: LAC/2013/25531. Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080968/89.

(130100007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.594.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the fifteenth day of May.

Before Us Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

The exempted company "Gironde Investments Limited", having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Maître Nathalie Houllé, attorney-at-law residing in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing proxy-holder, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

1. That the company "Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.", with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B under number 154594, was incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg on July 26, 2010, published in the Mémorial C number 1584 on August 8, 2010.

2. That the capital of the company "Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l." presently amounts to three million eighty-one thousand one hundred seventy-eight Euros and sixty-seven Euros cents (EUR 3,081,178.67) comprised of three hundred (300) shares without nominal value.

3. That the appearing party has become the single owner of the shares of the company "Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.".

4. That the net asset value report for the period from January 1, 2013 to May 14, 2013 is hereby approved.

5. That the appearing party has decided the anticipated dissolution of the company "Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.".

6. That the appearing party appoints itself as liquidator of the company "Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l." and in its capacity as liquidator of the company, the appearing party declares that all the liabilities of the company have been settled or provision made therefor and that the liabilities in relation to the closing of the liquidation have been provided for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.

7. That the appearing party declares that it has taken over all remaining assets of the company.

8. That the books and documents of the company "Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l." will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the company, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société exonérée, «Gironde Investments Limited», ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104,

ici représentée par Maître Nathalie Houllé, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant représenté comme décrit ci-dessous, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. la société «Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.» ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 154 594 a été constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 juillet 2010, publié au Mémorial C sous le numéro 1584 le 8 août 2010.

2. le capital de la société «Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.» s'élève actuellement à trois millions quatre-vingt-un mille cent soixante-dix-huit Euros et soixante-sept centimes d'Euros (EUR 3.081.178,67) représenté par trois cents (300) actions sans valeur nominale.

3. la société comparante est devenue l'unique propriétaire des actions de la société «Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.».

4. le rapport de l'actif net pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 14 mai 2013 est par la présente approuvé.

5. la société comparante a décidé la dissolution anticipée de la société «Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.».

6. la société comparante se nomme elle-même liquidateur de la société «Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.» et en sa qualité de liquidateur déclare que toutes les dettes de la société ont été réglées ou que des provisions ont été constituées en conséquence, que les dettes en rapport avec la clôture de la liquidation ont été prises en compte, et qu'elle entreprend irrévocablement de régler toute dette présentement inconnue et toute dette non réglées de la société dis-soute.

7. la société comparante déclare reprendre les avoirs restants de la société.

8. Les livres et documents de la société «Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.» seront tenus pour une période de cinq ans au Luxembourg au siège social de la société, 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Houllé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: EAC/2013/6419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013080922/87.

(130099845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

DJB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 169.560.

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «DJB INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 169.560, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1777, daté du 14 juillet 2012 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Gérard LUSATTI, administrateur de société, né le 1^{er} mai 1976 à Villerupt (France), demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger (ci-après le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société a pour ordre du jour (ci-après «Ordre du jour»):

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Transfert du siège social de L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean à L-3871 Schiffflange, 13, rue de la paix.
- 3) Modification de l'article 4 alinéa premier.
- 4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents et/ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente et/ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents et/ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean à L-3871 Schiffflange, 13, rue de la paix.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 4 qui prendra à compter de ce jour la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Schiffflange. L'adresse du siège de la société pourra être transférée dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à HUIT CENT CINQUANTE EUROS (850.-EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. ALEXANDRE, G. LUSATTI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 10 juin 2013. Relation: MER/2013/1202. 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013080895/60.

(130099905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Europe Invest & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.796.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Europe Invest & Associés S.A. du 20 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 20 juin 2013 que:

«Première résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Jérôme BACH, né le 23 juin 1976 à Metz, demeurant professionnellement au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur de la Société, avec

effet rétroactif à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aurait dû se tenir le 6 mai 2009 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Messieurs Mario DI STEFANO né le 26 septembre 1960 à Stuttgart, demeurant professionnellement au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et Richard LENERTZ, né le 1^{er} octobre 1952 à Luxembourg demeurant professionnellement au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en leur qualité des administrateurs de la Société, avec rétroactif à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aurait dû se tenir le 4 mai 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable S.A. - FIFEC S.A., ayant son siège social au 4-6, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.340 avec effet rétroactif à compter du 4 mai 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013080960/30.

(130100460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Transair S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 21.505.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 12 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 12 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour TRANSAIR S.A. -SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013080612/22.

(130099316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

CEREP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.403.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.559.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission, avec effet immédiat, de M. Christopher Finn en tant que gérant de la société;

- de révoquer, avec effet immédiat, M. Oussama Daher de ses fonctions de gérant de la Société suite à sa décision de quitter la Société;

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080844/30.

(130100133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

DH Real Estate Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.030.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société DH Real Estate Luxembourg II S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, en date du 19 décembre 2006, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 7 juin 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080889/17.

(130099806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Amorim Investments II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.803.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil d'administration en date du 5 juin 2013

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et administrateur-délégué.

2. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et administrateur-délégué.

3. Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B et administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. Madame Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B et administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 11.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Amorim Investments II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013080689/24.

(130099828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil de gérance, tenue le 31 mai 2013, que:

La démission de Monsieur Thierry Hoeltgen, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 31 mai 2012 à 19 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013080885/15.

(130100099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Five and Fifth, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.048.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 18 juin 2013:

1. que la démission de M. Ivo Hemelraad en tant que gérant est acceptée avec effet au 18 juin 2013;

2. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet au 18 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080974/15.

(130099515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

H&F Nugent Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.750.182,80.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.043.

—
Le siège social des associés suivants se situe désormais au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes:

- Hellman & Friedman Capital Partners VII, L.P.;
- Hellman & Friedman Capital Partners VII (Parallel), L.P.;
- HFCP VII (Parallel-A) L.P.;
- et H&F Executives VII, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013081059/16.

(130099714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.
